



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
LANAUDIÈRE

Agir pour mieux vivre

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Lachenaie (secteur
nord) par Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

St-Charles-Borromée, le 12 février 2002

Monsieur Serge Brière
Directeur général
Service sanitaire R.S. Inc.
61, rue Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Madame Agnès Derouin Plourde
Mairesse
Municipalité de Saint-Thomas
770, rue Principale
Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

OBJET : Interprétation de la prise de position de la santé publique en novembre 2000

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'entente intervenue le 12 novembre 2001 entre la municipalité de Saint-Thomas et Service sanitaire R.S. Inc., dans laquelle, au troisième considérant, sont attribués des propos à la Direction de santé publique à l'effet que les activités de Service sanitaire R.S. ne présenteraient aucun risque pour la santé des résidents des environs.

Or, en aucun temps la Direction de santé publique de Lanaudière n'a émis une telle affirmation.

Effectivement, le communiqué de presse émis conjointement avec le ministère de l'Environnement, le 6 novembre 2000, avait trait seulement aux mesures de biogaz dans l'air tel qu'échantillonné par le TAGA entre le 30 mai et le 5 juillet 2000. Même si les concentrations ponctuelles des indicateurs choisis des émissions gazeuses n'atteignaient pas des niveaux susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, on ne doit pas, sur cette seule base, conclure que l'ensemble des activités du lieu d'enfouissement sanitaire ne présentaient à ce moment, ni ne présenteront jamais aucun risque, ni pour l'environnement ni pour la santé.

En effet, les odeurs désagréables et le bruit environnemental ont des effets négatifs sur la santé; ainsi le bruit de la circulation routière et les odeurs de l'enfouissement ou du compostage peuvent affecter négativement la santé des citoyens riverains. Les conflits sociaux générés par le projet, comme la baisse de la valeur marchande des propriétés qui peut en découler et la détérioration du tissu social souvent associés au voisinage des LES, peuvent aussi avoir des effets négatifs sur la santé et la qualité de vie des riverains. Les importantes augmentations de quantité en jeu dans le projet sont susceptibles d'augmenter ces effets. On peut enfin se questionner quant à la permanence de l'efficacité des techniques artificielles d'étanchéisation de l'agrandissement, techniques sur lesquelles on se base pour autoriser l'enfouissement



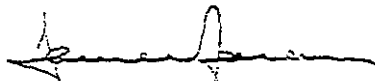
01/28/2003 17:01 FAX

Service sanitaire R.S. Inc. – Municipalité Saint-Thomas
interprétation de la prise de position de la santé publique

sous le niveau de la nappe phréatique et dont les effets nocifs peuvent se produire à distance et à retardement.

Dans ces conditions, il nous apparaît important de rétablir les faits et de nous dissocier des propos rapportés au troisième considérant de l'entente, puisqu'il serait fort imprudent d'affirmer que les activités de la compagnie Service sanitaire R.S. Inc. n'ont et n'auront pas d'effets sur la santé des riverains. D'ailleurs, la Direction de santé publique, conformément aux responsabilités qui lui sont confiées, suivra l'évolution de la situation près du site exploité par Service sanitaire R.S. Inc.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Marcoux
Directeur régional de santé publique

LM/ml

p.j : communiqué de presse du 6 novembre 2000

c.c. Direction régionale du ministère de l'Environnement